

EDITORIAL DU MAIRE :

La municipalité a pris l'engagement d'une consultation citoyenne pour le projet « Cantine ». Le cabinet d'architecte François Michot travaille actuellement sur les deux scénarios que nous lui avons proposés. C'est seulement vers le début décembre que nous pourrions débattre de ce sujet, ayant souhaité avoir des éléments concrets pour que cette consultation porte ses fruits. D'un choix probable en décembre 2016, le dépôt de dossier pour les différents financements ne peut s'envisager avant le premier trimestre 2017.

Aussi, les travaux programmés concernant la bibliothèque seront probablement réalisés avant le bâtiment Cantine. Des travaux d'amélioration conséquents y sont envisagés notamment en termes d'isolation.

Le conseil municipal a récemment délibéré comme d'autres communes du Val d'Ille pour signer la convention des Maires, qui signifie notre engagement à réduire notre consommation d'énergie. Cela passe entre autres par des efforts sur tous les bâtiments. Le projet bibliothèque en est un premier exemple. Cet engagement concerne l'ensemble du territoire. Aussi nous mènerons prochainement une enquête envers tous les foyers ou acteurs pour connaître les efforts que chacun a consenti en matière d'énergie : eau chaude thermique, panneaux solaires,

....
L'engagement de la communauté de communes est encore plus fort : En 2030, le territoire communautaire produira plus d'énergie qu'il n'en consommera. Parmi les dispositions mises en place, la plateforme de rénovation de l'habitat met à disposition de tous, des conseils précieux sur la rénovation énergétique des habitations. N'hésitez pas, faites appel à eux, ils seront force de propositions pour que vous puissiez faire des économies.

La convention des Maires, c'est aussi des efforts sur les émissions de gaz à effet de serre, le nouveau véhicule électrique de la commune est un geste fort, que la communauté de communes du Val d'Ille a permis.

Retarder le projet Cantine a été rendu possible par la mise en place de deux services de repas à la Cantine à compter du 3 novembre. En effet, le nombre de rationnaires très souvent supérieur à 100 nous conforte dans le bien fondé d'une telle disposition. Tout le monde y gagne, sauf bien sûr le budget communal, qui se voit dans l'obligation de recourir à une personne supplémentaire le midi. L'expérience de ces deux derniers jours est très concluante pour les enfants, mais aussi le personnel.

Philippe Monnerie

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

Timothée, Georges, Marie, Gilles, Joseph DE PLUVIÉ
Né le 07 septembre 2016 à Saint-Grégoire
Victor, Paco BOUTIER
Né le 23 septembre 2016 à Saint-Grégoire

Avertissement: tout parent ne souhaitant pas voir figurer dans l'état civil de l'Echo la naissance de son enfant ou le décès d'un proche et tout couple ne désirant pas voir publier l'avis de mariage est prié d'avertir la Mairie: mairie@stgi.fr

Expositions

Horaires: Samedi 14h à 19h
Dimanche 10h à 12h - 15h à 18h

Service culture du Val d'Ille : 02 99 69 58 94 (ligne directe)
www.artsdille.valdille.fr

DU 05 NOVEMBRE AU 18 DECEMBRE 2016

En novembre du samedi 5 novembre après-midi au dimanche 20 novembre matin

En décembre : Dimanche 4 décembre / samedi 10 décembre après-midi / samedi 17 décembre après-midi / dimanche 18 décembre après-midi.

Vernissage
samedi 10 décembre à 17h30



VÉLOS SUR L'AVENUE DE LA GARE

Nous invitons les cyclistes à être particulièrement vigilant lors de leur trajet sur l'avenue de la Gare. Il est fortement conseillé de réduire votre vitesse, de porter un gilet phosphorescent en plus de l'éclairage obligatoire afin d'assurer votre sécurité.



CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ

La Préfecture a présenté le nouveau dispositif national concernant les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité. Plusieurs départements ont été désignés comme pilotes pour expérimenter cette réforme dont celui d'Ille et Vilaine. En conséquence les habitants des communes d'Ille et Vilaine auront l'obligation de se rendre dans une des communes équipées de bornes biométriques pour les passeports.

A compter
du 1er décembre
2016,
la Mairie
de
St-Germain-s/Ille
perd
donc son
habilitation
à délivrer
les cartes
nationales
d'identité.



REPAS INTERGENERATIONNEL pour les 65 ans et plus
les mercredis scolaires à 12h30 (fin du service: 13h30). Inscription le jeudi de la semaine précédente en Mairie.

Tarif: 6.00 € (vin et café compris)



PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2016

(compte rendu complet affiché sur le panneau extérieur de la Mairie et disponible sur www.stgi.fr)

LOTISSEMENT LES FOUILLAIS

Par délibération n°2016/36, le Conseil Municipal a validé la cession des parcelles A300 et A301 à la Sarl Terrain Service dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial. Monsieur le Maire informe que le conseil juridique de la Communauté de Communes du Val d'Ille a alerté sur la fragilité juridique de ce projet de convention PUP.

En conséquence Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec la Sarl Terrain Service de Rennes selon les modalités suivantes :

- la Sarl Terrain Service achète 19 820 m² des 22 550 m² sur la base de 10 €/m² soit 198 200 € TTC. La commune conserve une emprise foncière dans le lotissement autorisé de 2 730 m² divisé en 7 lots de 390 m² moyen vendus sur la base de 49 000 euros TTC moyen le lot. Les 198 200 € TTC sont payés comptant à hauteur de 150 000 euros TTC comprenant les études préalables valorisées à hauteur de 50 000 euros TTC.

- le solde soit 48 200 € TTC est converti en obligation de viabiliser les 7 lots conservés par la Commune qui seront commercialisés gracieusement par Terrain Service avec les autres lots du lotissement. Le choix des 7 lots de la Commune se fera par un premier tirage au sort dans la grille de prix jointe et un réajustement par la suite pour retomber dans le cadre fixé.

Sur ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette cession à la Sarl Terrain Service. La Commune percevra un montant de 493 000 € TTC se décomposant ainsi:

- Vente du terrain: 150 000 € TTC (compris études préalables)
- Vente des 7 lots (7 x 49 000 €): 343 000 € TTC

Il est précisé que les constructions édifiées seront soumises à la taxe d'aménagement (ou toute autre taxe qui lui serait substituée).

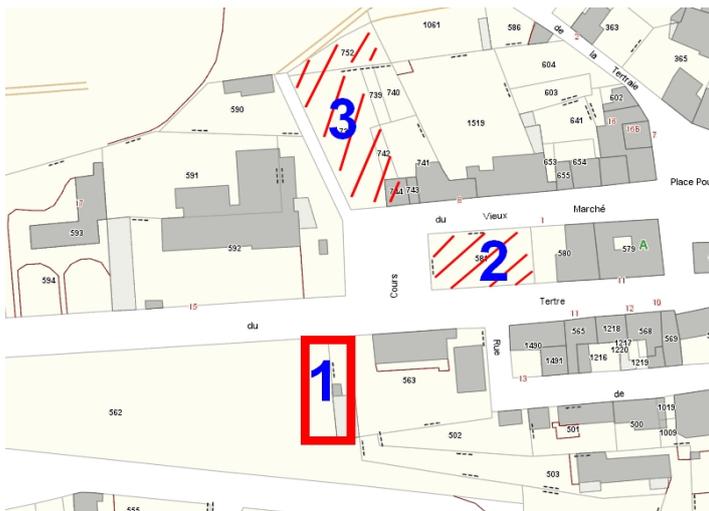
TAXE D'AMENAGEMENT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE**, à compter du 1^{er} janvier 2017, à 4% le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal; **EXONERE** en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme, totalement les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

BATIMENT A VOCATION DE CANTINE ET DE GARDERIE PERISCOLAIRE - IMPLANTATION

Dans le cadre du projet de création d'un bâtiment à vocation principale de cantine scolaire, Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu la réalisation de deux esquisses au contrat de maîtrise d'œuvre afin d'aider à la décision d'implantation entre les sites de la cour de la Bibliothèque-Garderie (site 1) et du jardin partagé communal (site 2) propriétés de la Commune.

Courant juillet, il a été réalisé le bornage contradictoire de la parcelle A581 durant laquelle Monsieur le Maire a eu connaissance d'un éventuel souhait de vente des parcelles A738 - 742 - 744 - 752 (site n°3). France Domaine a été immédiatement saisi déterminant le 17 août 2016 un prix d'acquisition de 62 000 € HT hors frais de notaire (estimés à 7 000 €).



Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu ce jour de l'association CAFEINE alertant les élus sur l'importance de la préservation du site n°2 qui est un précieux vivier de biodiversité, qui fait partie du patrimoine communal et contribue à la qualité de vie des Germinois. Il assure les représentants de l'association CAFEINE de la sensibilité du Conseil Municipal aux enjeux écologiques qui doit cependant veiller aux finances communales.

Monsieur le Maire donne la parole à M. ALFANDARI qui avait émis le souhait de s'exprimer dans le cadre d'une pétition qui a rassemblé une cinquantaine de signataires afin qu'une consultation publique soit organisée sur le sujet (note : pétition non remise). Il précise qu'il est difficile de contenter tout le monde et demande au Conseil Municipal s'il est ouvert à consulter les Germinois sur les enjeux écologiques, patrimoniaux et financiers de cette implantation.

Monsieur le Maire indique que le site n°1 est difficilement viable en raison d'un problème de sécurité lié à la traversée de la route départementale. L'aménagement de la chicane a amélioré la situation cependant ce sujet revient régulièrement au Conseil d'Ecole par l'intermédiaire des représentants des parents d'élèves.

En ce qui concerne le site n°3 potentiellement en vente la Mairie a réalisé, dès obtention de l'autorisation de la propriétaire du terrain, le défrichage afin de permettre la réalisation d'un premier levé topographique nécessaire à la réalisation de l'esquisse par l'architecte.

Monsieur le Maire indique que ce débat sur l'implantation est prématuré. Il est nécessaire d'attendre les esquisses sur les sites 2 et 3 qui présentent l'avantage de la proximité avec l'école pour éviter le trajet. La responsabilité du Conseil Municipal est d'ordre patrimonial, de préservation de la biodiversité mais aussi de répondre à la dure réalité financière. La Mairie reviendra donc vers la population lors de l'établissement des deux esquisses attendues pour fin septembre. La Commune doit également veiller à respecter l'échéance fixée au 31 janvier 2017 par la Préfecture pour le dépôt du dossier en phase APD dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (40% du montant HT des travaux).

M. PERIGNON s'interroge sur l'examen de la réhabilitation de la cantine actuelle. Monsieur le Maire indique qu'une récente étude estimait à 500 000 € la restructuration de la salle communale avec des difficultés très importantes de continuité de service durant les travaux.

M. DIAZ MAURIN souhaite minimiser le problème de la sécurité lié à la traversée de route sur le site n°1. Monsieur le Maire confirme cette difficulté soulevée régulièrement en Conseil d'Ecole. Durant l'audition des 4 cabinets d'architectes retenus pour la 2^{ème} phase de l'appel d'offres, il a été systématiquement relevé par les candidats des difficultés d'implantation sur le site 1 en raison d'un dénivellement important ainsi qu'un problème de livraison.

Le site n°2 présente un double niveau qui dessert cette parcelle dans le cadre d'un bâtiment à vocation de cantine et de garderie.

M. LE GOFF interpelle le Conseil Municipal sur la réalisation de la salle de motricité. Monsieur le Maire précise que la convention avec Terrain Service prévoit la création de cette salle de motricité ainsi que de la 7^{ème} classe nécessaire à l'accueil des 30 à 35 enfants attendus dans le cadre de l'urbanisation des Fouillais et du Bois Lambin.

Monsieur le 1^{er} Adjoint confirme qu'il faut prendre le temps de la réflexion pour ce bâtiment qui accueillera la Cantine et la Garderie dans une volonté d'usage dédié à chacun de ces services. Sur l'interpellation de M. ALFANDARI, il est effectivement précisé que la Garderie pourrait accueillir le réseau d'assistantes maternelles que la Communauté de Communes est en train de mettre en place.

La salle communale actuelle restera également disponible pour ces activités et les locations associatives et de particuliers permettant de répondre à l'engorgement des locaux communaux.

Dans le cadre de la création de la cantine scolaire, il est inscrit dans le cahier des charges une réflexion :

- pédagogique sur la gestion des déchets, la participation des enfants au service par le biais d'un self-service... ;
- sur des solutions innovantes d'économie d'énergie, de confort par le choix des matériaux et de gestion de la préparation des repas ... permettant de solliciter des subventions complémentaires.

Monsieur le Maire indique pour conclure qu'une consultation sur le site avec présentation des esquisses sera réalisée sous forme de réunion publique avec publication du compte-rendu de cette réunion sur le site internet de la Commune.

SUITE PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(compte rendu complet affiché sur le panneau extérieur de la Mairie et disponible sur www.stqi.fr)

DU 13 SEPTEMBRE 2016

CIMETIERE : REPRISE CONCESSIONS ET CREATION D'UN OSSUAIRE

Dans le cadre de la délibération N°2016/05 et après étude des devis, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **RETIENT** la proposition de l'entreprise OGF de Rennes d'un montant estimé à 5 500.00 € TTC pour la création d'un ossuaire et la reprise des 11 concessions des carrés I et II constatées en état d'abandon par procès-verbaux du 12 décembre 2011 et du 05 novembre 2015. Une seconde phase de reprise des concessions en état d'abandon des carrés III et IV est programmée sur l'année 2017.

VAL D'ILLE

TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR UNE CROISSANCE VERTE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, **APPROUVE** l'inscription des deux projets suivants dans la stratégie globale du Val d'Ille pour atteindre l'objectif Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte (TEPCV) :

- rénovation de l'éclairage public par le passage en LED de 44 points lumineux selon le plan de financement suivant :

Montant Total HT :	93 800 € HT	
Autofinancement :	18 760 € HT	(20%)
Subvention SDE35 :	63 784 €	(68 %)
Subvention TEPCV :	11 256 €	(12%)

- rénovation des bâtiments « Bibliothèque/Garderie » par l'isolation des combles et planchers, le changement des huisseries et de la chaudière selon le plan de financement suivant :

Montant Total HT :	54 000 € HT	
Autofinancement :	11 756 € HT	(21.77 %)
Subvention TEPCV :	38 744 €	(71.75 %)
Subvention CEE :	3 500 €	(06.48 %)

TRAVAUX DE SECURISATION LIAISONS PIETONNES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2016/04 du 27 janvier 2016, le Conseil Municipal a validé sous réserve d'obtention de la DETR le projet de sécurisation des liaisons piétonnes Chemin « Les Vignes »- Abri scolaire du parking du cimetière et de l'avenue de la Rabine aux Fouteaux. Il informe le Conseil Municipal que ce projet de sécurisation a été retenu au titre des amendes de police 2016 pour un montant de 5 100.00 € (budgétisé : 3 000 €) :

Le Conseil Municipal doit s'engager à réaliser ces travaux d'un montant de 16 253.00 € HT pour bénéficier des amendes de police cependant l'attribution de la DETR n'interviendra qu'à compter du 20 octobre 2016 sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le montant de 5 100 € proposé au titre des amendes de police pour la réalisation des travaux d'aménagements piétonniers protégés, RD26 rue de la Rabine aux Fouteaux et Chemin Les Vignes ;

S'ENGAGE à faire exécuter les travaux prévus dans les plus brefs délais.

GITE COMMUNALE - TARIFS 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **MAINTIEN** sur 2017 les tarifs actuels du gîte.

TAXE DE SEJOUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE**, auprès la Communauté de Communes du Val d'Ille, la mise en place de la taxe de séjour sur le territoire communautaire dans le cadre de sa compétence « Développement Touristique ».

SYNDICAT BASSIN VERSANT DE L'ILLE ET DE L'ILLET CHARTRE « ENTRETIEN DES ESPACES DES COLLECTIVITÉS »

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet mène sur son territoire, une politique de reconquête de la qualité de l'eau. Dans ce cadre, il accompagne les communes de son territoire dans les changements de pratiques d'entretien des espaces communaux. Le 14 janvier dernier a été présenté les évolutions réglementaires relatives à l'utilisation des produits phytosanitaires en zone non agricole et la charte régionale Bretonne « entretien des espaces des collectivités » actualisée au regard de ces évolutions.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **CONFIRME** son engagement dans cette démarche d'amélioration des pratiques d'entretien des espaces par la signature de la Charte Régionale actualisée « Entretien des espaces des collectivités ».

DU 18 OCTOBRE 2016

RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE - MOULIN NEUF

A la demande du Conseil Municipal, Monsieur le Maire invite le Président, le Vice-Président (M. MOISAN Albert) et M. LARCHER Julien, Technicien rivières du Syndicat Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet, à présenter le projet retenu pour la restauration de la continuité écologique du Moulin Neuf.

Monsieur le Technicien de rivières du SBVII rappelle que ce projet s'inscrit dans l'obligation de la Loi sur l'Eau et Milieu Aquatique (EMA) qui fixe une échéance à 2017 de restauration de la continuité écologique. L'ouvrage du Moulin Neuf, qui ne fonctionne plus depuis une quinzaine d'années, est situé sur un cours d'eau classé réservoir biologique avec interdiction d'un nouvel ouvrage et obligation de restaurer la continuité écologique dans les 5 ans au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement.

La restauration des continuités écologiques a été établie suite à un diagnostic de l'état morphologique des cours d'eau réalisé dans le but de répondre aux objectifs fixés par la Directive cadre Européenne sur l'eau (DCE)

L'ouvrage du Moulin Neuf a fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général en juin 2016 (enquête publique réalisée de février à mars 2016) dans le cadre du CTMA.

M. LARCHER Julien rappelle la démarche suivie par le Comité Technique et le Comité de Pilotage constitué d'un représentant de l'Etat, de la Police de l'eau, des financeurs et des riverains concernés.

Les représentants du Syndicat présentent la solution de l'arasement totale de l'ouvrage retenue par le Comité Technique qui intègre notamment :

- la conservation de la passerelle comme exigée par le Conseil Municipal lors de sa réunion du 27 janvier 2016 ;
- la création d'une boucle piétonne permettant de se rapprocher au plus près du cours d'eau ;
- la création d'un accès canoë qui permettra une pratique sportive entre décembre et mars et de loisirs entre mai et octobre. La restauration de la continuité du milieu devrait permettre, hors période d'étiage, une liaison jusqu'à Betton ;
- la création d'aménagement paysager et signalétique pour valoriser cette restauration. Monsieur le Maire précise que la signalétique devra respecter la charte de Canaux de Bretagne.

Sur demande de Madame la 4^{ème} Adjointe au Maire, l'accès PMR sera intégré à ce projet en veillant à la sécurité des personnes à proximité du cours d'eau.

Il est également confirmé au Conseil Municipal que la solution d'arasement total a été validée par les propriétaires du moulin dont l'absence de manœuvre sur l'ouvrage ne porte pas à conséquence sur le choix retenu.

Monsieur le Technicien de rivières précise que cette option répond à la vétésté de l'ouvrage et aux obligations de restauration de la continuité écologique. Il présente une projection de l'aménagement et des exemples de réalisations:



Les représentants du SBVII indiquent que la communication sur cette opération démarrera au printemps 2017 (panneaux, articles...) pour une intervention sur les ouvrages à l'automne 2017. Monsieur le Maire souhaite que cette communication prenne également la forme d'une réunion publique.

Monsieur le Maire remercie Messieurs le Président et Vice-Président du SBVII et M. le Technicien de rivières pour leur intervention auprès du Conseil. Il conclut en indiquant que ce projet permettra de résoudre les difficultés d'entretien actuel et présente un potentiel de valorisation du site par la pratique du kayak notamment.

SUITE PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2016

(compte rendu complet affiché sur le panneau extérieur de la Mairie et disponible sur www.stqi.fr)

ACCUEIL DES REFUGIES

INTERVENTION DU PRESIDENT « ASSOCIATION SOLIDARITE AVEC DES FAMILLES DE REFUGIES »

Monsieur le Président de « Association solidarité avec des familles de réfugiés », souhaite remercier le Conseil Municipal pour son accueil bienveillant lors de la présentation il y a quelques mois de ce projet humaniste.

Dans les semaines qui ont suivi, ce projet s'est concrétisé par une réunion à la préfecture avec M. le Maire qui les a informés de la gestion par COALLIA. Monsieur le Président de l'association a rencontré COALLIA afin d'inscrire ce projet dans le plan gouvernemental d'accueil des réfugiés et assisté à des réunions d'associations pour tirer le maximum d'enseignement sur les difficultés rencontrées. La proposition d'une maison vacante que ses propriétaires ont remis en état à cet effet a permis de concrétiser ce projet. Il tient à les remercier particulièrement leur grande générosité.

Malgré son engagement et des relances, COALLIA n'a jamais repris contact avec l'association germinoise et la Mairie en dépit des dispositions prises par les propriétaires du logement dès janvier 2016. En mai 2016, les propriétaires de la maison informés de la situation d'un jeune Syrien lui ont proposé le logement qu'il occupe à ce jour. Les statuts de l'association ne permettant d'intervenir dans ce cadre, chacun a cependant pu apporter son soutien de manière personnelle pour notamment équiper le logement. A ce jour malgré des tentatives de contact hebdomadaire, M. le Président et les propriétaires du logement n'ont pu échanger depuis fin juin 2016 avec ce jeune Syrien.

Pour conclure, le Président de l'« association solidarité avec des familles de réfugiés » indique que l'association existe toujours mais ne dispose plus de logement à proposer à COALLIA.

COMPAGNIE OCUS

PROLONGATION RESIDENCE JUSQU'AU 12 JANVIER 2020

Dans le cadre du souhait de la Compagnie OCUS de prolonger sa résidence sur le territoire, Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les termes du projet de renouvellement des conventions de mise à disposition du Presbytère situé 1 Chemin du bois Lambin, d'une partie de l'ancien atelier municipal et d'un terrain de 500 m² situés à La Touchette.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE le projet de convention de mise à disposition et de commodat tels qu'annexés à la présente délibération ;

FIXE, à compter du 13 janvier 2017, à 200.00 € la participation mensuelle pour mise à disposition de l'ancien Presbytère ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'ILLE - AUBIGNÉ HARMONISATION DES COMPETENCES

Dans le cadre de la procédure de modification statutaire de la Communauté de Communes du Val d'Ille, Monsieur le Maire présente le projet de statuts pour consultation des communes en amont de leur validation en Conseil Communautaire du 25 octobre.

Il soumet également le document de travail qui éclaire les choix opérés par le groupe de travail « Gouvernance » visant à harmoniser les compétences actuelles dans le cadre de l'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Val d'Ille.

Il précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, la Commune ne disposera plus que d'un délégué et d'un suppléant.

CONVENTION DES MAIRES POUR LE CLIMAT ET L'ENERGIE OBJECTIFS A L'HORIZON 2030

Par délibération n°2009/03 du 27 janvier 2009, le Conseil Municipal a signé la convention des Maires portant sur l'engagement de la collectivité à réduire d'au moins 20% les émissions de CO₂ à l'horizon 2020 sur le territoire grâce à la mise en œuvre d'un plan d'action en faveur de l'énergie durable dans les domaines d'activités relevant de sa compétence.

Monsieur le Maire porte à connaissance du Conseil Municipal le courrier de la Direction générale de l'énergie de la Commission Européenne proposant la mise en œuvre d'une nouvelle convention d'objectifs à l'horizon 2030 :

1) réduire leurs émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici 2030, essentiellement grâce à une meilleure gestion locale de l'énergie s'appuyant sur des mesures d'efficacité énergétique, des solutions intégrées intelligentes et la promotion des énergies renouvelables;

2) améliorer leur résilience, à la fois en atténuant les conséquences du changement climatique et en s'adaptant à celles-ci; et

3) partager leur vision, leurs résultats, leur expérience et leur savoir-faire avec leurs homologues des collectivités locales et régionales dans l'Union européenne et au-delà, grâce à une coopération directe et à des échanges entre pairs, en nouant des partenariats internationaux avec d'autres régions du monde à la faveur de la Convention mondiale des maires, initiative lancée lors de la COP21 par le vice-président de la Commission européenne responsable de l'Union de l'énergie, M. Maroš Šefčovič.

Monsieur le Maire propose en parallèle de lancer une enquête auprès des Germinois pour recenser toutes les dispositions prises en matière de production et/ou de consommation d'ENR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la nouvelle Convention des Maires annexée à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention ;

DECIDE la réalisation d'une enquête auprès des Germinois visant à recenser les dispositions prises en matière de production et/ou de consommation d'ENR.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIFS POUR L'ANNEE 2017

A partir du résultat prévisionnel du Compte Administratif 2016, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'étudier les tarifs 2017 de l'assainissement collectif. Ce résultat prévisionnel fait apparaître un excédent de fonctionnement pour l'exercice 2016 d'un montant de 457.19€ portant à 2 892.03 € l'excédent cumulé.

Monsieur le Maire rappelle que la compétence assainissement collectif sera automatiquement transférée au 1^{er} janvier 2020 à la Communauté de Communes dans le cadre de la loi NOTRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **MAINTIENT**, pour l'année 2017, les tarifs comme suit:

- 30.00 € l'abonnement,
- 1.60 € le prix au m³ d'eau consommée.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT

A VOCATION DE CANTINE ET DE GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les premières esquisses du bâtiment à vocation de cantine et de garderie périscolaire nécessitent d'être retravaillées par le maître d'œuvre avant une nouvelle présentation début novembre en Commissions Communales « Bâtiments » et « Affaires scolaires »

LOTISSEMENT « LES FOUILLAIS » - COMMERCIALISATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la délibération n°2016/53 le mandat de commercialisation des lots "commune" a été signé. Les documents de publicité (plaquettes et panneaux prévus) seront prêts pour le salon Immobilier qui se déroule début novembre à Rennes

A ce jour quatre promesses de vente ont été signées dont une portant sur un lot communal.

RELAIS INTERCOMMUNAL PARENTS ASSISTANTS MATERNELS ENFANTS (RIPAME) CREATION D'UN ESPACE JEUX A LA GARDERIE

Dans le cadre du Schéma directeur de la petite enfance, le Val d'Ille a fait le choix de créer un Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants qui couvrira le périmètre futur de la Communauté de Communes (Val d'Ille - Pays d'Aubigné). Madame la 4^{ème} Adjointe présente les devis établis pour la création d'un espace jeux à la Garderie répondant à la Charte de qualité de la CAF. Cette démarche est réalisée en concertation avec l'association d'assistantes maternelles de Saint-Germain-sur-Ille « Les Germinous ».

INFORMATIONS COMMUNALES

BIBLIOTHEQUE



PETITE ENFANCE :

Les  à la bibliothèque de Saint Germain sur Ille.

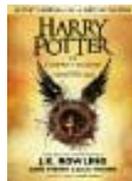
Mardi 08 novembre 2016 de 9h30 à 10h30

Mardi 20 décembre 2016 de 10h30 à 11h30

Avec leur papa, leur maman, leur nounou, les enfants de moins de 3 ans sont accueillis à la bibliothèque

NOUVEAUTÉS EN BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque vous propose :



Harry Potter et l'enfant maudit :

Parties un et deux, AUTEUR : K. Rowling, J, Gallimard Jeunesse, 2016

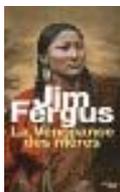
Contagion U4,

AUTEUR : Villeminot, Trebor...
EDITEUR : Nathan, DL 2016



La vengeance des mères,

AUTEUR : Fergus, Jim,
EDITEUR : Le Cherche Midi, 2016



L'adoption,

AUTEUR : Zidrou, et Arnaud Monin
EDITEUR : Le Cherche Midi, 2016



et bien d'autres



Que vous pourrez retrouver sur

<http://saint-germain-sur-ille.fr/bibliotheque/nouveautes/>

EN DIRECT DU VAL D'ILLE ...

EN NOVEMBRE, AVEC COMPTOIR DU DOC, le Val d'Ille vous propose la diffusion de 4 films documentaires dans le cadre du mois du doc 17ème éditions. Ces films sont rares et peu diffusés c'est une chance de venir les découvrir, rencontrer les auteurs et de débattre avec eux. Quatre approches différentes du documentaire à se saisir pour réfléchir sur le cinéma et développer son point de vue sur le monde.

Fin décembre, avec le jour le plus court, les bibliothèques du Val d'Ille vont participer à la fête du court métrage.

<http://lecture.valdille.fr>
www.valdille.fr

LE VAL D'ILLE A UNE PAGE FACEBOOK!

Retrouvez-nos actualités sur:

<https://www.facebook.com/valdille/>

N'hésitez pas à cliquer sur « J'aime ». Le fait d'aimer la page n'est pas comme devenir « ami » Facebook, la page aimée n'a pas d'accès privilégié à votre mur d'actualité

INFORMATION SUR LES TRAVAUX AU CIMETIÈRE

La première phase des travaux a été réalisée en septembre 2016 : réalisation d'enrobés dans les allées centrales et latérales par l'entreprise Le Hagre, remplacement du portail d'entrée et aménagement du muret et des grilles. Merci aux agents communaux pour leur travail !
Courant octobre, du gravier blanc viendra finaliser les abords des enrobés.

Au printemps, dernière phase des travaux avec la végétalisation de certains espaces (accompagnement par le SBVII : syndicat du bassin versant de l'Ille et de l'Illet)

Ces travaux vont permettre de rendre le cimetière accessible aux personnes à mobilité réduite. L'entretien en sera aussi facilité avec toujours un souci écologique : la commune n'utilisant plus de produits phytosanitaires depuis plusieurs années. Merci aux germinois d'avoir accepté les désagréments liés à ces aménagements qui, nous l'espérons, sauront satisfaire la population.

LE CADRE DE VIE DANS ST GERMAIN

Vous avez été nombreux à exprimer des remarques et des insatisfactions quant au fleurissement et à l'entretien du bourg.

Ces observations ont été entendues et pour 2017, nous souhaitons améliorer et développer l'aspect fleuri du bourg : en installant des jardinières bétons aux abords de l'école et de la mairie, en revoyant l'organisation de certains massifs, en installant de nouveaux des bulbes.

A partir de 2017, l'usage de produits phytosanitaires par les collectivités locales pour l'entretien des espaces verts et de la voirie sera interdit : la commune y est déjà préparée depuis plusieurs années et est déjà en zérophyto depuis Que l'on soit plus ou moins sensible à la protection de l'environnement, chacun, selon son opinion, c'est une évolution inévitable et souhaitable pour le bien de tous, pour notre santé et pour la biodiversité. Cette transition n'est pas facile à mettre en œuvre : c'est plus de temps passé par les agents municipaux, avec des moyens supplémentaires, pour un résultat moins parfait qu'avant.

Chacun de nous, particuliers, municipalité se doit de revenir à une gestion naturelle des espaces verts. Et chacun peut contribuer à améliorer notre cadre de vie, par des gestes simples comme arracher les mauvaises herbes devant chez soi.

LA PHASE D'INSCRIPTION À L'ÉCOLE COMMUNALE de Saint-Germain-sur-Ille a lieu du 3 au 18 novembre .

Si vous comptez inscrire vos enfants à l'école en septembre 2017, vous pouvez prendre contact avec la directrice, Mme Jaffrennou, au 02 99 55 46 28 (plutôt le midi, après 17h00 ou le jeudi). Cette inscription concerne en priorité les élèves qui rentreront en PS (nés en 2014) jusqu'en CM2 à la rentrée prochaine.

INFORMATIONS GENERALES

ELECTION PRIMAIRE DE LA DROITE ET DU CENTRE

Les électeurs intéressés peuvent participer au scrutin le dimanche 20 novembre (1^{er} tour) et le dimanche 27 novembre (2^{ème}) tour de 8 heures à 19 heures.

Le bureau de vote pour les communes de Saint Germain sur Ille, Montreuil le Gast et Melesse sera situé à la mairie de Melesse 20 rue de Rennes salle Bégonia.

COMITE DES FETES DE FEINS organise le festival « Les artistes ont du cœur » à Feins le week-end du 26 et 27 novembre. Un jouet neuf = une entrée. Les jouets reviendront aux enfants des familles en difficulté financière pour Noël.



VIE DES ASSOCIATIONS

POM D'AMIS

BRADERIE DU JOUET

Dimanche 27 NOVEMBRE 2016

BRADERIE DU JOUET

ST GERMAIN / ILLE
SALLE DES SPORTS

14h à 18h
GRATUIT

- ★ Inscription/Installation des exposants 10h-12h
- ★ Mise en vente des jouets, jeux, livres d'occasion à partir de 14h
- ★ Présence d'un adulte + pièce d'identité obligatoires
- ★ Pas de réservation préalable
- ★ 40 exposants environ
- ★ Estrade pour article volumineux



★★★ 3€ stand (table 1,20m+chaise fournies) ★★★

OPERATION RECYCLAGE DE PAPIER



☛ Mettez de côté TOUS vos papiers pendant toute l'année scolaire 2016/2017

☛ Venez les déposer dans la benne que nous installerons le temps d'un week-end au printemps 2017 (date communiquée ultérieurement via l'Echo Germinois)

☛ Faites participer votre entourage (voisins, amis, famille, collègues.....)

COLLECTE DE PAPIER AU PROFIT DE L'ÉCOLE

Notre but est de dépasser les 3 tonnes de papier usagé à envoyer au recyclage. Au-delà, chaque tonne de papier nous sera payée une soixantaine d'€ au profit de l'association des parents d'élèves Pom d'Amis et donc de l'école du village.

Consignes simples :

Retirer les CD ou échantillons donnés avec les magazines.
N'hésitez pas à mettre les papiers volants, journaux, magazines, publicités et tous les types d'enveloppes.
Tous les papiers se trient et se recyclent à l'exception des papiers au contact d'aliments (ex : papier de boucher), des papiers d'hygiène (ex : mouchoirs), des papiers ayant subi des traitements chimiques (ex : papiers peints, tirages photo, autocollants).
Inutile de retirer les agrafes ou spirales. Inutile de comprimer, froisser, déchiqueter ou déchirer les papiers.

Si le papier que vous gardez vous envahit, vous avez la possibilité de venir le déposer dans le local au dessus de l'école au bout de l'impasse cours du vieux marché (chemin vers la forêt) une fois par mois selon le calendrier suivant :

Entre 12h25 et 12h45 et entre 19h00 et 19h30

Les mercredis	16 novembre	14 décembre
	11 janvier	8 février
	8 mars	5 avril 17 mai

MERCI A TOUS POUR VOTRE PARTICIPATION !

VENTE DE SAPINS DE NOËL

Nous vous proposons des sapins de Noël Nordmann, cultivés à Dol de Bretagne et coupés quelques jours seulement avant la Fête du Sapin qui aura lieu le **vendredi 2 décembre** dans la cour de l'école.

De 17h à 20h, vous pourrez venir chercher votre arbre de Noël, vous réchauffer autour d'un chocolat chaud ou d'une soupe.

Cette vente est comme toujours au profit de l'école. N'hésitez pas à faire circuler le bon de commande distribué dans vos boîtes aux lettres auprès de vos collègues, amis, voisins, grands-parents... Les bons de commande sont à déposer à l'épicerie ou à l'école avant le **samedi 19 novembre 2016**.

pomdamis@gmail.com

O CUS

27 novembre à 17h: Sortie de résidence ECCLESIA VAGA, Duo de clown par Jean Paul lequell et Cie.

"Ce n'est pas une église comme les autres puisque c'est elle qui vient à vous.

Le prêtre et son sacristain parcourent les routes de France et de Navarre avec leur église mobile rudimentaire pour prêcher la bonne parole de Dieu. A chaque étape ils examinent l'endroit puis installent méticuleusement ce qui de toute évidence ressemble à un presbytère. Puis ils attendent les fidèles en s'attardant avec bonheur et allégresse aux tâches quotidiennes. Mais lorsqu'ils s'aperçoivent que le lieu qu'ils occupent est investi par les fidèles, on découvre leur manque de maîtrise à la préparation d'une cérémonie religieuse. L'attitude de ces deux-là éveille les soupçons. Sont ils vraiment ce qu'ils prétendent être ?"

Prix libre - Dancing de la Touchette

F EP

BRADERIE ANNUELLE

Notez bien: pour 2017, La braderie organisée chaque année sur la commune par le FEP et au profit de l'animation JUMELAGE avec St Germain du Bel Air aura lieu le dimanche 23 avril .

ACTIVITE ART FLORAL : cours du mois d'octobre



FEP Cours d'Art Floral octobre 2016



participe cette année encore à l'initiative



Nous proposons à tout le village de participer à la revalorisation des vergers inexploités du Val d'Ille en achetant le jus de pomme produit par l'association et les Vergers de l'Ille.

Pom d'Amis met en vente les bouteilles de jus de pomme au prix de **2€ le litre**. Des bons de commande seront déposés dans vos boîtes aux lettres. Vous pouvez commander jusqu'au **jeudi 1^{er} décembre** en remettant votre bon et un chèque à l'ordre de Pom d'Amis à l'épicerie (chez Géraldine) ou à l'école (cahier de liaison des enfants). Les bénéfices seront reversés à l'école.

La distribution des bouteilles se fera le **vendredi 2 décembre** lors de la Fête du Sapin, dans la cour de l'école, entre 17h et 20h.

AVIS AUX ASSOCIATIONS

Sortie du prochain Bulletin le 16 décembre 2016
Merci de transmettre vos infos pour le 02 décembre 2016

VIE DES ASSOCIATIONS

STIC

Soirée concert organisée par le Stic le **samedi 5 novembre à 20h30 – Saint Germain sur Ille**

Avec le groupe **Raul Y Manoloco Trio**

C'est l'histoire d'une rencontre entre trois musiciens ; l'un est né à Cuba, l'autre en Bretagne, le troisième partage ses racines entre la Bretagne et la Guadeloupe. Très vite une complicité s'installe entre eux. Elle donne naissance à une collaboration riche où les histoires musicales et les parcours de vie se croisent en musique.

Du « Son Montuno » au Reggae, de la chanson française au maloya, du swing au Guaguanco » Raul y Manoloco Quintet explore de nouvelles recettes musicales aux saveurs d'ici et d'ailleurs.

Première partie avec le groupe **Rêve de Chien**

Brank alternatif. C'est le club des 7 mercenaires remixer Brank Steady punk ! Production d'origine incontrôlable fait à la maison ! R.D.C fait dans le mélange des genres ... genre slam punk à tendances artisanales. Question qui n'amène pas forcément de réponse : A quoi rêvent les Chiens?

Lieu : Dancing à la Touchette – Saint Germain sur Ille

Tarif : 8 € / 6 €

Renseignements au 06.82.43.79.17

LA SAINT-GERMAIN CLASSIC

L'édition 2016 de la Saint-Germain Classic a été un succès. Cela grâce à une belle mobilisation dynamique des nombreux bénévoles germinois et non germinois. Nous les remercions tous vivement.

Un repas est prévu nous vous informerons quand une date sera arrêtée.

Encore merci à tous. Thierry Adam pour le bureau

LES GERMINOUS (rencontre des assistantes maternelles) se réunissent maintenant tous les vendredis matins de 9h à 11h (hors vacances scolaires) à la garderie pour un moment d'échange, des activités d'éveil et de socialisation pour les jeunes enfants accueillis.

Toutes les assistantes maternelles de la commune sont les bienvenues. Reprise ce vendredi 4 novembre.

UNC

Notre association des anciens combattants organise une exposition sur le thème de la citoyenneté, après avoir honoré et rendu hommage deux années de suite aux Germinois morts pour la France en 1914 et 1915. Nous prenons ce thème pour sensibiliser chacune et chacun d'entre nous à ce sujet de société du vivre ensemble (être citoyen? c'est se nourrir de l'histoire de de notre pays, en connaître la mémoire et vivre le quotidien)

Un jeu de l'oie sera mis à la disposition des enfants des écoles afin de leurs permettre de s'initier au thème de la citoyenneté. Madame la Directrice d'école ayant donné son accord pour que les élèves de Saint de Germain participent à cette très instructive exposition.

Celle-ci se déroulera du 4 au 12 novembre dans la salle du conseil municipal de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Pour la cérémonie du 11 novembre le rassemblement est prévu place de la Mairie à 11h45, pour nous rendre ensuite au monument aux morts, suivi de l'hommage aux victimes de toutes les guerres. Nous entendrons l'hymne national et européen. Nous aurons l'honneur de remettre la Croix du Combattant à notre collègue Léon Collet.

Nous invitons les élus, les Germinois, les enfants des écoles à ces événements d'hommage et de reconnaissance à ceux qui sont morts pour la France. Le Président de l'U N C

CAFEINE

Projection organisée par Caféine, le **samedi 19 novembre 2016 à 20h30**, salle communale de Saint Germain sur Ille.

Prix libre Débat en présence de la réalisatrice Camille SARRET.



Forêt Sacrée

un film de Camille Sarret

Pour tous renseignements : 06.10.90.34.47

Image : Sarah Blum

Prise de son : Maude Gallon

Montage : Denis Le Paven

Montage son et mixage : Corinne Gigon

Martha Diomandé a été excisée à l'âge de 8 ans dans la « forêt sacrée ». Née en Côte d'Ivoire, fille et petite-fille d'exciseuses, elle ne pouvait y échapper.

Danseuse et chorégraphe, elle vit aujourd'hui en France et a décidé de prendre le contrepied de cet héritage en s'engageant dans un combat pour convaincre les femmes de son village natal d'abandonner l'excision.

Un combat social et politique, mais aussi intime et familial. Ce documentaire de 52 minutes est le premier film de Camille Sarret, journaliste diplômée en sciences politiques, spécialiste des questions de genre, droits des femmes et rapports nord-sud.

A travers le portrait de Martha Diomandé, elle propose un regard singulier sur l'excision, ses conséquences, et les moyens de militer contre cette pratique qui touche aujourd'hui plus de 125 millions de femmes dans le monde.

Coproduction **Vivement Lundi ! / TVR 35 Bretagne** avec la participation du CNC, de la Région Bretagne, de la Procirep et de l'Angoa / Agicoa. Diffusions TV : TVR 35 Bretagne Festivals : Lumières d'Afrique, Besançon 2015

Depuis le 15 octobre, la Bibliothèque accueille une grainothèque gérée par l'association Caféine et des bénévoles.

La grainothèque, c'est un espace pour échanger des graines, mais pas que ... c'est aussi un projet pour favoriser la biodiversité, favoriser les pratiques de jardinage, renforcer les liens sociaux en créant des opportunités de partage et d'échanges...



La grainothèque sera ouverte aux horaires d'ouverture de la Bibliothèque:

lundi 16h30-18h00

mercredi 15h30-18h00

jeudi 16h50-18h00

samedi 11h00-20h00

Sur ces créneaux, vous pourrez venir déposer vos graines ou en prendre ... un panneau et un classeur explicatif sont à votre disposition, des sachets pour les dépôts et les retraits aussi ...

Que vous soyez un jardinier averti ou un simple débutant, n'hésitez pas à venir voir !

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Novembre

04 au 12: Exposition Citoyenneté à la Mairie - UNC

05 à 20h30: Soirée concert STIC à La Touchette

09 à 14h00: AG Club des Retraités à la Salle Communale

11 à 11h45: Commémoration Place de la Mairie - UNC

19 à 20h30: « Forêt sacrée » Salle communale - CAFEINE

27 à 14h: Braderie du jouet à la Salle des Sports - Pom d'Amis

à 17h: Spectacle à La Touchette - OCUS

Décembre

10 à 17h30: Vernissage à la galerie « Les Arts d'Ille »



ASSOCIATIONS GERMINOISES (déclarées au 28.10.2016)

ASSOCIATIONS	OBJETS	PRESIDENT(E)S	COORDONNÉES
Arts & Voix d'Ille	Développement de toutes activités vocales et musicales, des arts qui y sont associés	M. ROFFIDAL	09 82 46 41 85 06 80 88 59 38
A.S.F.R	Association Solidarité avec des Familles de Réfugiés	M. LE COUSTER	lecoustyves@yahoo.f
CAFEINE	Organisation débats, échange de services et savoirs, jardins potagers partagés, Pédibus, broyeur végétaux...	Mme GIROUX	02 99 55 43 39
Club des Retraités	Voyages, jeux de société...	M. TALBOT	02 99 55 60 20
Comité des Fêtes	Animations - Fêtes	Mme PERIGNON	02 99 55 24 05
F.E.P.	Animation Sportive et Culturelle pour enfants et adultes	Mme QUILLIEN M. ROULLEAUX	02 99 55 28 88 02 99 55 66 38
Groupe Chantant	Chorale vendredi à 20h30	Mme BRETAGNE	02 23 37 11 67
L'Astrada	Cœuvrer pour la diffusion, la création, la production des arts dans tous leurs état	Mme MARGELY	
Le P'tit Atelier	Faire découvrir ensemble de nouvelles pratiques artistiques, de loisirs ou d'apprentissage	Mme HOUEDRY le-ptit-atelier@googlegroups.com	
Les Amis du Château du Verger au Coq	Culturel - Evènementiel	Mme CORNUDET	02 99 55 22 33
Les Germinous	Rencontres et échanges entre assistantes maternelles	Mme GOMBERT	09 51 17 17 62
POM D'AMIS.	Animations autour et au profit de l'Ecole	Mme BOURDEAUX - GILLET	02 99 30 26 12
S.T.I.C.	Organisation de manifestations culturelles	Mme TARGOWLA	02 99 55 23 88
Saint-Germain Classic	Montée historique	M. ADAM	06 33 28 11 90
U.N.C	Commémorations	M. MARQUET	02 99 55 48 59

PARTENARIATS

Compagnie OCUS	Association intercommunale culturelle en résidence depuis 2011 sur Saint Germain. Siège à Rennes. www.compagnie-ocus.com	Mme GAUTHIER	06.8373.77.21 contact@compagnie-ocus.com
Judo Club de Melesse	Judo à la Salle des Sports de Saint Germain le jeudi à 18h00	M. LECUYER	06.20.48.65.31

FOYER d'EDUCATION POPULAIRE ACTIVITÉS 2016/2017	Horaires	Contact	Téléphone
ACTIVITÉS ENFANTS - Salle des sports o Éveil corporel 1 (6 - 7 ans) o Éveil corporel 2 (4 - 5 ans)	Mercredi 15h30 Mercredi 16h30	M. PÉRIGNON	02.99.55.24.05
ART FLORAL - salle communale	Mercredi 20h30 1fois/mois	P. JUETTE	02.99.55.28.28
BASKET - Salle des Sports	Lundi 20h45	D.BOURTHOURAULT	
BADMINTON - Salle des sports	Mardi/Vendredi 20h30	J. GIROUX	02.99.55.43.39
DANSE BRETONNE - Salle de motricité	Mercredi 20h30	M. LEBRETON	06.62.20.18.62
FOOTBALL ADULTE - Salle des sports	Dimanche matin	Y. ROUAULT	02.99.55.47.94
GYM FEMMES - Salle des sports	Mercredi 20h30	A. ROULLEAUX	02.99.55.66.38
GYM D'ENTRETIEN - Salle des sports	Vendredi 10h30	P. PERIGNON	02.99.55.24.05
HIP HOP - salle des sports	Lundi 19h00	S. BRETAGNE	02.23.37.11.67
RANDONNÉE PÉDESTRE - Place Poulain	Mardi 13h45	F. CHOISNEL	02.99.55.43.06
Tennis de Table - Salle des sports	Mercredi 17h30	M. PERIGNON	02.99.55.24.05
V.T.T. - devant la salle communale	Dimanche 9h00	M. REUZÉ	02.99.55.48.88
YOGA - Salle des sports Salle de motricité	Lundi 10h15 Mardi 20h15	A. QUILLIEN	02.99.55.28.88